

Journal communautaire de Saint-Siméon

# LE GOÉLAND

Volume 34, numéro 1 | Septembre - octobre 2017



Le Cercle de Saint-Siméon voyait le jour un 16 septembre 1932 et fête cette année son 85<sup>e</sup> anniversaire.

...

*Lire la suite de l'article à la page 14*



## DANS CE NUMÉRO :

<b>Municipalité</b>	<b>3-11</b>
<b>Club des 50 ans et plus</b>	<b>12</b>
<b>Bibliothèque</b>	<b>13</b>
<b>Cercle de fermières</b>	<b>14-16</b>
<b>La Fabrique</b>	<b>17</b>



## JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE SAINT-SIMÉON

143-C, boulevard Perron Ouest  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0  
Téléphone : 418 534-2123

Courriel : [journalgoeland@globetrotter.net](mailto:journalgoeland@globetrotter.net)

Le Goéland est une production du journal  
communautaire de Saint-Siméon inc.  
Dépôt légal : B. N/Q D8450678

Le journal Le Goéland est imprimé par

**Imprimerie Baie des Chaleurs**  
New Richmond

Vous désirez faire paraître une publicité?

Voici la liste de nos prix.

Envoyez votre publicité (carte d'affaires ou autres)  
avec votre paiement

à

## JOURNAL LE GOÉLAND

143-C, boulevard Perron Ouest  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0

## Conseil d'administration

Personne-ressource : Francine Poirier  
Secrétariat : Édith Poirier  
Trésorière : Madone Arsenault  
Conseillère : Caroline Cayouette  
Conseillère : Alice Leblanc  
Conseillère : Micheline Poirier  
Conseiller : Raoul Poirier  
Publiciste : Adéline Poirier

Mise en page et correction : Francine Poirier, directrice  
Huguette Lepage  
Nathalie Arsenault  
Louise Arsenault  
Sylvie Bujold

Le Goéland est tiré à 650 exemplaires et publié cinq fois  
par année. La publication fait relâche pour les mois de  
juillet et août.

**Date de tombée** ⇒ **7 novembre 2017**  
**Mise à la poste** ⇒ **5 décembre 2017**

## Politique d'information

Le Goéland diffuse principalement l'information locale.  
Il favorise le traitement de l'information en fonction des  
intérêts et de l'amélioration de la qualité de vie de la  
population qu'il dessert.

Toute personne intéressée par les objectifs du Goéland  
peut collaborer au journal. L'auteur est responsable de  
l'article qu'il signe. Seule la prise de position éditoriale  
est endossée par le comité de rédaction.

Le comité de rédaction se réserve le droit de corriger  
les fautes d'orthographe et de syntaxe des articles qui  
lui parviennent. Il se fait un point d'honneur de ne pas  
en corriger le sens. Le Goéland ne publie pas d'articles  
sexistes, racistes ou diffamatoires.

	Unité	6 mois	9 mois
Carte d'affaires	6 \$	36 \$	54 \$
Carte d'affaires (circulaire)	8 \$	48 \$	72 \$
¼ de page	15 \$	90 \$	135 \$
½ page	30 \$	180 \$	270 \$
Une page	60 \$	360 \$	540 \$
Page prestige	70 \$	420 \$	630 \$
Vœux de Noël personnalisés	12 \$ (1/4 de page) 15 \$ (1/2 page)		

Coupon d'abonnement à découper et à envoyer avec le paiement

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Envoyez à

**Journal Le Goéland**

143-C, boulevard Perron Ouest  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0

**Coût de l'abonnement : 15 \$**

# Chroniques de la municipalité



## Lors de séances du Conseil municipal

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN

Des contributions financières ont été accordées à la chorale La Voix des Ondes, au secteur Pastoral au Cœur de la Baie et à Droits et Recours Santé Mentale GÎM.

Il y a eu ADOPTION du :

- ❖ Règlement numéro 447-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon.
- ❖ 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 452-17 modifiant le règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon.
- ❖ Règlement numéro 453-17 établissant la rémunération du personnel électoral.

Une demande de dérogation mineure a été accordée pour le lot **5 595 783** :

Le propriétaire désire construire un bâtiment commercial (poste d'essence avec dépanneur) sur le lot 5 595 783 du cadastre du Québec. Une dérogation a déjà été accordée, mais le projet a changé (alignement différent du bâtiment principal et abri à compresseurs annexé à l'arrière). La demande formulée consistait à permettre l'implantation d'appareils de chauffage ou de climatisation à 4,4 m de la ligne arrière du lot au lieu du minimum prescrit à 5 m, permettre la construction d'un bâtiment commercial (poste d'essence avec dépanneur) à une distance variant de 3,3 m à 7,6 m de la ligne arrière du lot au lieu du minimum prescrit à 10 m, et permettre que les deux (2) enseignes installées sur la marquise aient une hauteur supérieure au toit de la marquise.

Par contre, le propriétaire achète 10,66 m de terrain à l'arrière au lieu de 7,62 m. Ainsi, les dérogations seront de permettre la construction d'un bâtiment commercial (poste d'essence avec dépanneur) à une distance de 6,4 m de la ligne arrière du lot au lieu du minimum prescrit à 10 m, et permettre que les deux (2) enseignes installées sur la marquise aient une hauteur supérieure au toit de la marquise.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a acheté au total 10,66 m de terrain à l'arrière;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'achat du terrain à l'arrière, les appareils de chauffage ou de climatisation seront conformes au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'achat du terrain à l'arrière, le bâtiment commercial sera situé à 6,4 m de la ligne arrière du lot ;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 24 mai 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère, Annie Lévesque, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 783 du cadastre du Québec.

# Chroniques de la municipalité

Il a été résolu :

- ❖ que la firme Can-Explore Inc. soit mandatée pour réaliser l'inspection de 2,2 kilomètres de conduite, conformément à l'offre de services reçue par courriel le 16 mai 2017 au montant de 21 504 \$, taxes en sus.
- ❖ qu'une demande soit soumise dans le cadre du Fonds d'aide aux Initiatives régionales pour une subvention à obtenir de 10 000 \$.
- ❖ d'accepter les états financiers de l'OMH pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016; lesquels indiquent une participation municipale de l'ordre de 7 975 \$.
- ❖ de nommer messieurs Royal Poirier et Denis Drouin à titre de représentants de la Municipalité de Saint-Siméon auprès du Service Ambulancier de la Baie pour les années 2017-2018 et 2018-2019.
- ❖ de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122 ET de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.
- ❖ que la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.
- ❖ que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande de financement dans le cadre de ce projet sous le volet Accessibilité dans les collectivités.

Deux demandes de dérogation mineure ont été accordées :

## Lot 5 595 857 :

Le propriétaire désire construire un toit au-dessus de son patio existant, en arrière, à 2,13 m de la ligne arrière du lot, alors que le minimum requis par le règlement de zonage est de 3,5 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le patio a été construit en conformité avec les normes en 2009;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du nouveau règlement de zonage, il est maintenant requis de conserver une marge de recul arrière minimale de 3,5 m pour un patio;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 20 juin 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 857 du cadastre du Québec, CONDITIONNELLEMENT à ce que ce toit n'exécède pas la hauteur du toit original de la maison mobile, et qu'il n'y ait pas de fermeture au moyen de murs (le toit devra seulement reposer sur des poteaux).

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET

Du soutien financier a été accordé au Centre Accalmie et à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

# Chroniques de la municipalité

## Lot 5 595 885 :

Le propriétaire désire construire un abri (remise) de 5,5 m par 12,2 m (67 m<sup>2</sup>) alors que la superficie maximale d'une remise est fixée à 22,3 m, et portera ainsi la superficie totale de bâtiments accessoires à 183,6 m<sup>2</sup> alors que le maximum permis est 134,5 m<sup>2</sup> (superficie au sol de la résidence). Cet abri aura une hauteur de poteaux de 4,3 m alors que le maximum permis est 2,5 m, et une hauteur totale de 6,1 m alors que le maximum permis est 5,2 m (hauteur de la résidence).

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'abri sera construit dans le boisé, donc ne sera pas très visible à partir de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne sera pas fermé (seulement un toit supporté par des poteaux), donc aura l'air moins imposant;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 20 juin 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 885 du cadastre du Québec.

Il y a eu ADOPTION, sans changement, du Règlement ayant fait l'objet du 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 452-17 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage).

Il a été résolu :

- ❖ d'approuver la proposition reçue le 29 juin 2017 du Centre financier aux entreprises, pour le compte de la Caisse populaire Desjardins des Quatre-Vents, du solde de l'emprunt relié au Règlement numéro 396-12, et ce, pour le montant restant de 57 649 \$ au taux fixe de 4,23 % pour un terme de cinq ans.
- ❖ d'approuver la proposition de Banque Royale du Canada concernant le financement de l'emprunt relié au Règlement numéro 451-17, et ce, pour un premier terme de cinq (5) ans à un taux fixe de 3,32 %

Les intérêts sur les billets seront calculés et payables semi-annuellement et les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

8 200 \$	11 juillet 2018
8 400 \$	11 juillet 2019
8 700 \$	11 juillet 2020
9 000 \$	11 juillet 2021
60 700 \$	11 juillet 2022

- ❖ que deux membres du Conseil soient inscrits au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017.
- ❖ d'accepter l'inscription de mesdames Nathalie Arsenault et Johanne Arsenault au colloque de la zone 13 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Grande-Vallée du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT

Du soutien financier a été accordé à la municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est dans le cadre de la campagne de dons « Solidarité Ristigouche » visant à aider la municipalité à financer ses frais de justice et de représentation pour le procès « Gastem contre Ristigouche ».

# Chroniques de la municipalité

AVIS DE MOTION a été donné de l'adoption, lors d'une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Siméon du Règlement numéro 454-17, établissant la rémunération du personnel électoral.

Il a été **RÉSOLU** de féliciter les membres du comité organisateur du 53<sup>e</sup> Tournoi de pêche pour leur travail et la réussite de l'événement.

Monsieur le maire informe les personnes présentes que des tests seront effectués dans la rivière Saint-Siméon le 9 août 2017 et que les résultats seront connus d'ici 6 semaines.

Monsieur le maire, Jean-Guy Poirier, informe les personnes présentes qu'il terminera son mandat en novembre 2017 après 40 ans en poste. Des félicitations de même que plusieurs remarques positives lui sont faites par les membres du conseil et par les membres de l'assistance.

**Lors de la période de questions** de ces séances, les sujets suivants ont été abordés :

- ❖ Certaines personnes ont soulevé l'importance d'ajouter du gravier dans le stationnement du chalet de l'Île et du centre communautaire de même qu'aux abords de la route Poirier.
- ❖ Divers échanges ont porté sur la mise en valeur et la publicité des terrains du développement Richard ainsi que sur les élections à venir en novembre 2017.
- ❖ Des remerciements sont donnés par le président du 53<sup>e</sup> Tournoi de pêche, monsieur Mario Arsenault, pour la collaboration des employés municipaux et de la population lors de la dernière édition de l'événement.

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.stsimeon.ca](http://www.stsimeon.ca).

## RAPPEL IMPORTANT

### Règlement sur le tir à partir des chemins publics

Avec les périodes de chasse qui s'amènent à grands pas, nous aimerions vous rappeler les articles suivants, se trouvant dans le Règlement numéro 345-07 concernant le tir à partir des chemins publics.

#### Article 2 (définitions)

*Armes : Arbalètes, arcs, armes à feu*

*Chemins publics :*

*Tout chemin dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou l'un des organismes et sur lequel sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers, à l'exception des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par l'un d'eux.*

#### Article 3 (usages d'armes)

1. *Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.*
2. *Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.*

#### Article 4 (administration)

*Le Conseil autorise de façon générale tout agent de la paix ainsi que les policiers des postes des MRC d'Avignon et de Bonaventure à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin; ces personnes sont chargées de l'application du présent règlement.*

#### Article 5 (disposition pénale et pénalité)

*Quiconque contrevient ou ne se conforme pas aux dispositions du présent règlement, notamment aux articles 3.1 et 3.2, commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 300 \$ et des frais.*

# Chroniques de la municipalité



**LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN,  
Des élections se tiendront dans notre municipalité.**

## CONDITIONS REQUISES POUR VOTER

Pour voter, une personne doit être inscrite sur la liste électorale, avoir 18 ans ou plus le jour du vote et remplir les conditions suivantes au 1<sup>er</sup> septembre :

- Posséder la citoyenneté canadienne;
- Ne pas être sous curatelle<sup>1</sup>;
- Ne pas être privé de ses droits électoraux;
- Être :
  - domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins 6 mois;

### OU

- propriétaire d'un immeuble ou occupante d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois.

## VOTRE NOM EST-IL INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE?

Vous pouvez le vérifier en consultant l'avis qui vous sera envoyé par la poste.

**N'oubliez pas que pour voter, une personne doit être inscrite sur la liste électorale.**

## VÉRIFIEZ

C'EST VOTRE RESPONSABILITÉ

**Sans inscription, pas de vote!**

## VOTRE NOM N'EST PAS INSCRIT ou vous voulez modifier votre inscription?

Vous devez alors vous présenter au bureau de révision pour inscrire ou modifier votre inscription. Un parent, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire ces démarches à votre place. Pour vous inscrire, vous devez indiquer l'adresse précédente de votre domicile et présenter deux pièces d'identité.

- La première doit indiquer votre **nom** et votre **date de naissance** (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport);
- La seconde doit comporter votre **nom** et votre **adresse** (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

### Important!

Il faut être un électeur ou une électrice de la municipalité pour exercer votre droit de vote ou pour désigner une personne à inscrire sur la liste électorale.

## OÙ SE TROUVE LE BUREAU DE RÉVISION?

La révision de la liste électorale aura lieu du 14 au 26 octobre 2017.

Pour connaître les heures d'ouverture et l'adresse du bureau de révision, consultez l'avis qui vous sera envoyé par la poste ou communiquez avec Nathalie Arsenault, présidente d'élection, au 418 534-2155.

<sup>1</sup> Une personne est sous curatelle si un tribunal l'a reconnue inapte, de façon totale et permanente, à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens.

# Chroniques de la municipalité

## OÙ ET QUAND ALLER VOTER?

Le **5 novembre** sera la journée des élections.

*Le scrutin sera tenu de 10 heures à 20 heures au :*

*Centre Communautaire  
143, boulevard Perron Ouest  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0*

Si vous prévoyez vous absenter ou être dans l'impossibilité d'aller voter le jour des élections, vous pourrez voter par anticipation le **29 octobre**.

*Le vote par anticipation sera tenu de 12 heures à 20 heures au :*

*Centre Communautaire  
143, boulevard Perron Ouest  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0*

### Important!

Pour voter, vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- Votre carte d'assurance maladie;
- Votre permis de conduire;
- Votre passeport canadien;
- Votre certificat de statut d'Indien;
- Votre carte d'identité des Forces canadiennes.

## QUATRE HEURES POUR ALLER VOTER, C'EST VOTRE DROIT!

Le jour des élections, votre employeur doit vous accorder au moins quatre heures consécutives pendant l'ouverture des bureaux de vote pour aller voter. Cela n'inclut pas le temps normalement accordé pour les repas.

## SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À VOTER...

Le personnel du bureau de vote est là pour vous faciliter la tâche.

- Vous pourrez obtenir de l'aide si vous êtes incapable de marquer votre bulletin de vote.
- Les personnes ayant une déficience visuelle peuvent voter seules, en utilisant un gabarit qui leur sera remis. Elles seront informées de l'ordre dans lequel les noms des candidats figurent sur le bulletin.
- Les personnes sourdes ou malentendantes pourront être accompagnées d'un interprète.

### Notez bien!

Si, au 1<sup>er</sup> septembre, vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupez un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois que votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous pouvez exercer votre droit de vote. Il vous suffit de faire une demande écrite auprès de la Municipalité afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale.

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.

## Vous avez des questions?

**Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de la présidente d'élection de la municipalité :**

Madame Nathalie Arsenault

111, avenue de l'Église  
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0

Téléphone : 418 534-2155



**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 447-17  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon a adopté à sa réunion du 5 juin 2017 le Règlement numéro 447-17 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon;

**Que** ce règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicables la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain ainsi que le cadre normatif visant le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent;

**Que** ce règlement est en vigueur en date du 15 juin 2017, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

**Que** ce Règlement est disponible aux fins de consultation au bureau de la municipalité de Saint-Siméon.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)

Nathalie Arsenault  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière



**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 452-17  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Saint-Siméon a adopté à sa réunion du 3 juillet 2017 le Règlement numéro 452-17 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon;

**Que** ce règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 532 (Fonctions préventives et activités connexes) dans la zone 30-M (Zone à dominance Mixte);

**Que** ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 22 et le 30 juin 2017;

**Que** ce règlement est en vigueur en date du 14 septembre 2017, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

**Que** ce Règlement est disponible aux fins de consultation au bureau de la municipalité de Saint-Siméon.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)

Nathalie Arsenault  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 455-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 455-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2017-10-02-09 lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, du 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 455-17 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 13 novembre 2017 à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 2318 (Industrie artisanale de mets prêts-à-apporter) dans la zone 30-M (Zone à dominance Mixte);

**QUE** ce projet de règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 30-M et des zones contiguës suivantes : 27-P, 28-RE, 31-RE, 32-RE, 33-I, 34-I et 38-RE;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Siméon, aux heures ordinaires de bureau;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires de bureau

**Donné à Saint-Siméon, le 3 octobre 2017.**

Nathalie Arsenault  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière



## Club des 50 ans et plus

Bonjour à vous toutes et à vous tous,

Comme tout le monde a pu le constater, nous avons eu un été exceptionnel avec du soleil radieux mur à mur, les gens de la ville nous ont sûrement enviés pour une fois! On a pu faire le plein d'énergie pour affronter les jours sombres de l'automne qui s'annoncent.

Les activités régulières du club vont reprendre leur cours graduellement.

La pétanque reste le jeudi avec Normand Poirier comme responsable.

Le baseball poche continue le dimanche soir avec la même équipe de responsables que l'an passé.

Vie Active est un peu en suspens....je me cherche une co-animatrice puisqu'Édith a décidé de prendre sa retraite après avoir donné plus de 15 ans dans ce domaine, bravo et un gros merci pour ton implication. Donc, si quelqu'un est intéressé, m'en informer le plus tôt possible.

On espère vous retrouver nombreux et en pleine forme pour reprendre ces exercices, on invite surtout des nouveaux à se joindre au groupe; pas besoin d'être des experts, on veut surtout avoir du plaisir tout en s'amusant et peut-être se faire de nouveaux amis.

Je vous souhaite une excellente année!

Lina Bourdages.

### MESSAGE DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le service de PREMIER RÉPONDANT de Saint-Siméon, suite à des circonstances incontrôlables, est à la recherche de personnes désireuses de mettre à contribution leurs compétences et leurs désirs d'aider les autres.

La formation de 60 heures est offerte par le CISSS avec une mise à niveau aux trois mois environ, selon la disponibilité.

Tu as le goût de relever ce défi, tu peux communiquer avec moi :

Cellulaire : 581 886-4296

Courriel : premier.repondant234@gmail.com

Stéphane-Alexandre Blais  
Agent de communication – Premier répondant

#### Recherche de bénévoles pour Saint-Siméon

Si vous avez le goût de faire du bénévolat, de vous impliquer dans votre localité, le Centre d'Action Bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel est à la recherche de bénévoles pouvant donner un peu de leur temps pour la livraison de la popote roulante qui a débuté le 5 septembre dernier pour la municipalité de Saint-Siméon.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations au 418 752-5577 et demandez Rita H. Maldemay.

Rita H. Maldemay en soutien à domicile



## Bibliothèque

Bonjour,

L'été est chose du passé, il semble que c'est nous en Gaspésie qui avons été privilégiés par la belle température et nous en avons profité. Mais finies aussi les vacances, il faut retourner à nos activités régulières et la bibliothèque est de nouveau ouverte les mardis et jeudis soirs de 18 h 30 à 20 h.

Bienvenue à tous!

Durant le mois d'octobre, pour une deuxième année consécutive, c'est sous le thème **En octobre, on livre!** que le Réseau BIBLIO GÎM fera la promotion de la lecture et des bibliothèques. Différents événements seront mis en place pour faire valoir les bibliothèques, inciter les petits et grands à la fréquenter et encourager la lecture publique.

### Voici les trois événements à venir :

#### 1) **La Chasse aux abonnés :**

Concours : du 1<sup>er</sup> au 31 octobre, chaque abonné qui visite sa bibliothèque a la chance de gagner l'une des deux tablettes numériques.

#### 2) **Les Coups de cœur des maires :**

Publications sur la page Facebook du Réseau BIBLIO GÎM : du 1<sup>er</sup> au 31 octobre, des maires de la région nous présentent leurs Coups de cœur littéraires.

#### 3) **Le Festival du livre : Tournée d'auteurs dans toute la région**

La programmation sera disponible au cours des prochaines semaines.

Pour notre part, nous aurons le plaisir d'accueillir une auteure gaspésienne : Odette Mainville, le mardi 24 octobre à 19 h à la bibliothèque.

Voici des informations sur cette auteure :

Odette Mainville, originaire de la Gaspésie, détentrice d'un doctorat en théologie, a fait carrière comme professeure à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal de 1989 à 2009. Pendant cette période, elle a publié de nombreux ouvrages et articles scientifiques, mais aussi une multitude d'articles de vulgarisation. Elle a également été conférencière en milieux scientifiques sur la scène nationale et internationale, mais aussi en milieux populaires.

Maintenant retraitée, elle se consacre à sa nouvelle carrière d'écrivaine axée sur le roman historique :

- Son premier roman, *Le curé d'Anjou*, relatant l'histoire scandaleuse d'un prêtre gaspésien du début du 20<sup>e</sup> siècle, a été un bestseller.
- Son deuxième roman, *La fille-mère et le soldat*, témoigne de l'impitoyable fardeau imposé aux filles-mères, à travers l'histoire réelle d'une fille qui a justement subi les affres des préjugés socioreligieux d'une époque heureusement révolue.
- Un troisième roman, intitulé *Julie*, lequel aborde le douloureux sujet de la prostitution juvénile, doit paraître au cours de l'hiver 2018.

Nous aurons aussi une autre rotation de nos livres en novembre. Ce sera l'occasion d'échanger plus de 700 livres de notre collection déposée par le Réseau biblio Gîm.

Voici quelques nouveaux livres disponibles à la bibliothèque :

Titre	Auteur
Le marchand de bonheur (tome 2)	Josée Ouimet
Une simple histoire d'amour (tome 2)	L. Tremblay D'Essiambre
Le marchand de bonheur	Danielle Steel
Chez Gigi	Rosette Laberge

Bon automne et bonnes lectures!

Huguette Lepage, responsable



## CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-SIMÉON

Bonjour à toutes et à tous,

L'automne est déjà à nos portes mais il ne faut pas oublier le bel été qui vient de passer! Nos activités reprennent et avec elles, nos rencontres et nos ateliers. Cette année sera particulière, car nous fêtons le 85<sup>e</sup> anniversaire de notre Cercle!

Avant de vous faire part de notre programme, voici un petit bout de **NOTRE HISTOIRE...**

Tout le monde ou presque connaît les Cercles de Fermières, mais peu de gens sont au courant de ce qui se passe..

Au Québec, le premier Cercle serait apparu en 1915, soit un an plus tard que la fondation de notre paroisse.

On peut ainsi dire que nous avons été dans les premiers cercles de la province à être fondé. 18 ans après la fondation de la Paroisse, Le Cercle de Saint-Siméon voyait le jour un 16 septembre 1932 et fête aujourd'hui son 85<sup>e</sup> anniversaire. Il compte actuellement 46 membres. La première présidente était M<sup>me</sup> Célestine Bujold « Jos Théophile » secondée de la vice-présidente, M<sup>me</sup> Estelle Bélanger, de la secrétaire M<sup>me</sup> Paulette Loubert et des conseillères, M<sup>me</sup> Berthe Poirier, M<sup>me</sup> Marguerite Bujold, M<sup>me</sup> Azilda Bujold et M<sup>me</sup> Thérèse Cavanagh. Depuis ce temps, plusieurs présidentes se sont succédées :

Mesdames Délima Poirier, Julienne Lepage, Lucie Gauthier, Denise Henry, Jeannine Bujold, Alexandra Bujold, Alma Henry, Jeanne d'Arc Poirier, Diane Bujold, Hézél Bujold, Gemma Henry, Nicole Bourque, Évangéline Poirier, Henriette Arsenault et Louise Henry.

Grâce à toutes ces pionnières et à ces femmes d'action, le cercle a évolué jusqu'à aujourd'hui, dans un esprit d'entraide et de dévouement tant

pour l'individu que pour la communauté. Épaulées par des dizaines de femmes ayant fait ou faisant partie du conseil d'administration, vice-présidentes, secrétaires et conseillères ont fait équipe en ne perdant jamais de vue d'améliorer les conditions de vie de la femme et de la famille.

Ce que nous faisons aujourd'hui par plaisir, nos pionnières le faisaient autrefois par nécessité. L'entraide était et est toujours au rendez-vous.

Les premières rencontres avaient lieu à la salle paroissiale pour ensuite se déplacer dans les demeures. C'était pour la maîtresse de maison, une façon de montrer ses talents de cuisinière car lors de ces réunions, on y servait un goûter.

Au tout début, la cotisation était seulement de 1 \$ et les femmes étaient principalement des femmes de cultivateurs. Comme l'argent était rare, le gouvernement de l'époque concédait 1 \$ par membre, ce qui permettait à des dames moins aisées de se joindre elles aussi au Cercle et de recevoir la revue « La Terre et le foyer ». Elles apprenaient ainsi à se suffire à elles-même et à acquérir une certaine autonomie.

Les temps ayant changé, les dames qui se joignent à nous le font par plaisir. Elles ont besoin d'un lieu de rencontre et d'échanges. Une fois par mois, nous nous rassemblons pour partager nos connaissances et voir de quelle façon, on peut poser des actions en gardant toujours comme objectif notre principale mission qui est de **transmettre nos connaissances, notre savoir-faire et notre patrimoine culturel et artisanal.**

En plus des rencontres mensuelles, nous tenons des ateliers de formation, soit de tricot, couture artisanat, etc. Ce sont des activités sociales que les membres apprécient grandement. À l'occasion, nous donnons aussi des ateliers aux jeunes de l'école primaire afin de les sensibiliser aux différentes techniques d'artisanat. Tricot, tissage et autres sont au programme. L'échange entre les générations permet de sensibiliser nos jeunes aux richesses de l'artisanat : la couverture tissée par grand-maman, les mitaines tricotées par maman ou encore des bas de laine réalisés par une voisine. Tant de choses essentielles que les dames fermières réalisent.



## CERCLE DE FERMÈRES DE SAINT-SIMÉON

Depuis toujours, afin de parfaire nos connaissances, nous assistons à des journées de formation et des ateliers d'apprentissage donnés par des artisanes expérimentées de la Fédération. Une façon d'échanger de nouvelles idées et de rapporter tout ça dans notre cercle.

Depuis le tout début, notre Cercle de Fermières a toujours été présent dans notre communauté. De façon bénévole, il s'implique dans les bons comme dans les moins bons moments comme les Cafés d'Amitié.

Nos différentes implications sont appréciées de la communauté. Nous serons toujours heureuses d'ouvrir notre porte à toutes celles qui voudront se joindre à nous.

Nous sommes un des chaînons avec tous les autres organismes. Ce qui fait que la vie sociale de la communauté est très agréable, c'est que l'entraide y est présente.

Faire du bénévolat, c'est avant tout une satisfaction personnelle. Par nos différentes interventions, nous rendons service à tous ceux qui en ont besoin. Par nos connaissances artisanales, nous travaillons à transmettre notre patrimoine aux générations futures.

### THÈME DE L'ANNÉE

« **Les CFQ, des liens de découvertes tissés serrés** »

Découvrir les autres, découvrir de nouvelles techniques, aller à la rencontre d'autres cercles, aider les jeunes à découvrir l'importance des Arts Textiles, etc.

Pour bien débiter l'année, nous avons eu au début de septembre notre journée d'automne. Rencontre à laquelle ont assisté les membres du Conseil d'administration. Belle journée d'échanges où nous avons été chercher l'information nécessaire pour construire notre programme.

## NOTRE CALENDRIER DES ATELIERS

### Octobre - Novembre - Décembre

Cette année, nos ateliers auront lieu tous les mardis en après-midi de 13 h 30 à 15 h 30 et les mardis soirs de 19 h à 21 h s'il y a demande.

### **Petite nouveauté**

Pour celles qui le désirent et qui veulent se mettre en forme, nous nous rencontrerons au local dès 13 h pour une marche de santé d'une demi-heure. Une belle façon de faire de l'exercice en bonne compagnie.

### **Nos ateliers...**

Date	Atelier
3 octobre	Tricot, patron de pantoufles, tube et pattes de bébé
10 octobre	Tricot (suite)
17 octobre	Tricot (suite)
24 octobre	Couture, housse pour mitaines de four et trousse à épingles, sac courte-pointe
31 octobre	Couture (suite)
7 novembre	Broderie suédoise et décorations de Noël
14 novembre	Broderie (suite)
21 novembre	Crochet tunisien, bandeau et SOS lavable
28 novembre	Crochet tunisien (suite)
5 décembre	Fabrication de cartes cadeau, sapin en tissu
12 décembre	Suite...

Que vous soyez membres ou non, vous êtes les bienvenues à ces ateliers.

Apprentissage, découvertes et socialisation vous attendent!



**CERCLE DE FERMIERES  
DE SAINT-SIMÉON**

**RENCONTRES MENSUELLES**

Nos rencontres ont toujours lieu le troisième mercredi du mois, à 19 heures, à notre local du Centre communautaire.

**ANNIVERSAIRE**

Le samedi 16 septembre, date de fondation du Cercle, une trentaine de membres se réunissait pour un déjeuner au restaurant le Rendez-vous afin de souligner le 85<sup>e</sup> anniversaire. Toutes étaient contentes de se revoir pour cette première rencontre de l'année.



**PARTIE DE CARTES**



Le **samedi 21 octobre** aura lieu notre partie de cartes annuelle. Venez vous amuser tout en encourageant votre Cercle.

Plusieurs prix de présence et un léger goûter vous sera servi.

On vous souhaite un bel automne, saison des récoltes et des marches dans cette nature aux couleurs magnifiques!

Louise Henry, présidente

418 534-2982



**La Voix des Ondes  
et  
l'ensemble Vocal Tourelou  
vous présentent  
Noël Symphonique  
le samedi 2 décembre 2017  
et  
le dimanche 3 décembre 2017  
à la salle de spectacle régionale Desjardins  
de New Richmond**

La chorale la Voix des Ondes de Saint-Siméon et l'ensemble Vocal Tourelou de New Richmond s'unissent à l'Orchestre symphonique des jeunes du Collège Durocher de Saint-Lambert, sous la direction de Joël Arsenault.

Cent choristes et quarante musiciens sur scène vous présentent un répertoire varié de pièces intemporelles que l'on aime retrouver.

C'est un rendez-vous **les 2 et 3 décembre 2017** à la salle de spectacle régionale Desjardins à New Richmond.

Pour vous procurer des billets, veuillez communiquer avec la billetterie de la salle de spectacle au 418 392-4238, poste 1.





### La Gaspésie et les Premières nations

Femmes en Mouvement, le Centre de femmes de la MRC Bonaventure invite gratuitement toutes les femmes de Cascapédia-St-Jules à Shigawake à une conférence de l'historien Jean-Marie Thibault, il nous fera découvrir l'histoire de celles et ceux qui ont accueilli nos ancêtres en Gaspésie, les Micmaq. Le samedi 21 octobre de 9 h 30 à 12 h, **un dîner vous sera servi**. Bienvenue à toutes.

### Trousse d'urgence 72 h

Femmes en Mouvement, le Centre de femmes de la MRC Bonaventure invite gratuitement toutes les femmes de Cascapédia-St-Jules à Shigawake à un atelier *Avoir une trousse d'urgence 72 h*. Venez en apprendre plus pour être prêtes si jamais une grosse tempête arrivait et que les services d'urgence étaient débordés ou ne pouvaient pas vous rejoindre!

Offert par M<sup>me</sup> Éliisa Trautlein, infirmière à la retraite.  
Mardi : 31 octobre de 10 h à 11 h 30 à Saint-Godefroi

### Déjeuners d'Hélène

Femmes en Mouvement, le Centre de femmes de la MRC Bonaventure invite gratuitement toutes les femmes de Cascapédia-St-Jules à Shigawake à nos déjeuners d'Hélène le jeudi 12 octobre et le jeudi 26 octobre 2017 dès 9 h 30. Vous avez envie de sortie de chez-vous juste pour le plaisir de rencontrer de nouvelles amies? Nous vous invitons à chaque dernier jeudi du mois à un déjeuner gourmand. Venez placoter avec nous afin de casser la routine, nous vous attendons. C'est gratuit.

### Activités gratuites et inscriptions obligatoires

Femmes en Mouvement  
152, avenue Grand-Pré  
Bonaventure

Pour information : France Leblanc  
418 534-4345

## FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

### CAPITATION

Nous, le Conseil de la fabrique, vous tendons la main pour nous aider à continuer de donner les services essentiels. Un don serait grandement apprécié.

Pour ceux et celles qui ont déjà acquitté leurs dus, nous vous en remercions.

### CIMETIÈRE

Les fleurs sur les pierres tombales dans les deux cimetières doivent être enlevées pour la saison hivernale.



### 78<sup>e</sup> SOIRÉE DE L'ÉGLISE BINGO

### Entrée gratuite

Le BINGO au profit de la fabrique se tiendra le **samedi 11 novembre 2017 à 19 h**

en l'église de Saint-Siméon

**2 800 \$ en argent**

**PRIX DE PRÉSENCE**

et

**un GROS LOT de 1 000 \$**

**VENEZ VOUS DIVERTIR AVEC NOUS!**

**GRÂCE À NOS GÉNÉREUX  
COMMANDITAIRES,  
VOUS POURREZ REMPORTEZ  
DES PRIX INTÉRESSANTS**



## Voici notre programmation de l'automne 2017

- **Accueil, écoute, support, référence, friperie 0-2 ans, troc-livres et centre de documentation** disponibles dans l'espace « milieu de vie » ouvert du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30, dès le 11 septembre.
  - **Félicitations, vous allez devenir parents!\*** Soirée d'information prénatale offerte aux couples qui attendent un enfant ou qui s'y préparent. Un mercredi soir/saison, de 18 h 30 à 21 h. Rencontre de l'automne prévue le 11 octobre. **Gratuit.**
  - **« En attendant bébé... »\* Rencontres prénatales pour les couples comprenant** quatre soirées prénatales et une journée de préparation à la naissance et débutant le mardi 19 septembre de 18 h 30 à 21 h 30. Coût\* : 65 \$/couple.
  - **Yoga prénatal\*** Série de 7 rencontres offertes le jeudi soir à partir du 28 septembre, de 18 h 30 à 20 h et suivies d'une période d'échanges, au besoin, de 20 h à 20 h 30. Coût : 75 \$/série.
  - **Journée intensive de préparation à la naissance\*** 1 samedi/mois de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse\*. Coût 50\$/journée/couple. Prochaines journées : 30 septembre, 10 décembre et autres possibilités, au besoin. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins.
  - **Retrouvailles post-natales\*** le mercredi 20 septembre 13 h à 16 h et le samedi 23 septembre 9 h à 12 h. Les parents sont invités à venir partager leur histoire de naissance et présenter leur poupon! **Gratuit**
  - **Halte Répit-poupons\* (pour bébés 0-12 mois)** les mercredis de 13 h 30 à 16 h, dès le 27 septembre. Inscription demandée pour le lundi précédent. **Gratuit**
  - **Halte Garderie\* (enfants de 12 mois à 5 ans)** : Calendrier à venir, début en octobre
  - **Causeries-familles.** Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30. Nous vous attendons à 10 h pour la première causerie, le 19 septembre, qui sera un spécial Brunch de la rentrée! **Gratuit.** Inscription demandée pour le brunch pour le jeudi 14 septembre à 16 h.
  - **Atelier de massage pour bébé\*** : série de 5 rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30, dès le 28 septembre. Coût 55 \$/série.
  - **Entraînement-poussette\***, possibilité de former un groupe en automne selon les inscriptions. Coût 85 \$/9 rencontres. Calendrier à venir...
  - **Yoga maman ou papa bébé\***, série de 6 rencontres les jeudis de 13 h 30 à 15 h à partir du 28 septembre. Coût 60 \$/série.
  - **Café-rencontre de soir / parents d'enfants 0-18 ans**, selon la demande. Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent! **Gratuit**
  - **Ateliers Ratatam\*** série de 6 rencontres pour le plaisir de bouger en famille! Pour les pères ou mères d'enfants de 2 à 5 ans. Calendrier à venir. **Gratuit**
  - **Sa-me-di d'être avec toi!** Activités ludiques, sportives ou récréatives parents/enfants les samedis matins, 3 fois par année. **Gratuit.**
  - **Service de référence au réseau des Accompagnantes de la Baie** (accompagnement avant, pendant, après la naissance, accompagnement lors de deuil périnatal, etc.)
- Ateliers aussi offerts aux locaux de la Maison de la Famille :**
- **Causerie allaitement** avec Supportons-Lait, le dernier lundi du mois de 9 h 30 à 11 h 30, dès le 25 septembre. **Gratuit.**
- \* Toutes les activités portant l'étoile nécessitent une inscription à l'avance. À noter que **les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts.** N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet!
- À noter que **les dates de début de sessions peuvent retarder pour attendre qu'un groupe soit complet.**
- L'équipe de La Maison de la Famille-MRC Bonaventure**  
vous invite à venir vous ressourcer et partager votre couleur!  
105, avenue Grand-Pré, local 104  
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
- Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription :** 418 534-4449 [mdfa-nimation@navigue.com](mailto:mdfa-nimation@navigue.com)



**LIEU SAINT de l'artiste Chloé Beaulac**  
**au Musée acadien du Québec**



Le Musée acadien du Québec présente du 24 septembre au 12 novembre, l'exposition LIEU SAINT de l'artiste photographe Chloé Beaulac.

L'exposition regroupe une sélection d'œuvres issues de techniques contemporaines de la photographie.

Le travail de l'artiste est fortement dirigé par une quête philosophique personnelle. La place de l'humain dans la nature et dans l'histoire est au cœur de sa démarche artistique. À la manière d'une exploratrice, elle parcourt un territoire et se laisse imprégner par l'histoire, les mythes et la personnalité qu'il dégage.

L'artiste opère par un processus de déconstruction-reconstruction où elle crée une iconographie prenant la forme d'un roman graphique éclaté, d'un photo-roman contemporain. Chaque sujet exige sa propre matière et son propre traitement. Son travail n'est donc pas dicté par des règles préétablies, sinon celles du voyage, du savoir-faire, du rituel et de la transformation.

Sa créativité donne lieu à des espaces transformés et surnaturels. Ainsi, les photographies de l'artiste illustrent les désirs de se rapprocher de la quiétude, dégagent un sentiment de paix et invitent le visiteur au recueillement.

Le vernissage de l'exposition aura lieu en présence de l'artiste le dimanche 24 septembre à 14 h au Musée acadien du Québec.

Source : Jean-Luc Roy  
Téléphone : 418 534-4000  
Courriel : [animation@museeacadien.com](mailto:animation@museeacadien.com)

**5 à 7 créatif**  
**Culture Gaspésie**

Afin de célébrer les 25 ans d'existence de Culture Gaspésie, le Musée acadien du Québec organise un 5 à 7 dans la salle d'exposition temporaire où seront présentées les œuvres de Chloé Beaulac.

À cette occasion, nous organiserons une discussion ouverte entre artistes et diffuseurs. En effet, le Musée acadien du Québec lancera prochainement un appel aux artistes pour les expositions à venir.

Entrée gratuite pour les membres de Culture Gaspésie et du Musée acadien du Québec.

Non-membre : 5 \$.

**À propos du Musée acadien du Québec :**

Le Musée acadien du Québec relate l'épopée d'un peuple hors du commun. Lieu d'histoire et d'ethnologie, le Musée met en valeur le riche héritage culturel des acadiens qui ont choisi le Québec comme terre d'accueil. Découvrez notre exposition permanente, nos expositions temporaires, nos conférences ainsi que d'autres activités qui s'ancrent dans la réalité culturelle de la région.

**À propos de Culture Gaspésie :**

Culture Gaspésie s'engage à promouvoir et à défendre les intérêts du milieu culturel tout en travaillant à favoriser une meilleure visibilité des artistes et des produits culturels gaspésiens et en assurer le développement.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Anne-Sophie Fremond, agente de promotion

[accueil@museeacadien.com](mailto:accueil@museeacadien.com) ou 418-534-4000